

République française
Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 07 juillet 2023

Membres en exercice : 7	<i>L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,</i>	Date de la convocation: 30/06/2023
Présents : 7	Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES	
Votants : 7	Représentés :	
Pour : 0	Excusés :	
Contre : 0	Absents :	
Abstention : 0		
Secrétaire de séance :	Daniel ROUSSET	

Délibération 2023_039 - Objet : Délibération relative aux offres en regard des Etudes Géotechniques pour le projet d'Assainissement à Nozerolles et choix du prestataire

Considérant le projet d'assainissement pour le village de Nozerolles;

Considérant la nécessité de réaliser des études géotechniques dans le cadre du projet d'assainissement de Nozerolles;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée dudit projet et les offres réceptionnées en regard des études géotechniques. Trois entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, Monsieur le Maire présente les dossiers ainsi que le résumé réalisé par le Département sur les offres réceptionnées.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le choix du prestataire pour les études géotechniques dans le cadre du projet d'assainissement à Nozerolles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SELECTIONNE le prestataire i-terre (54 rue du Glossop, 12 100 Millau) pour un montant de 4 890.00 euros HT afin de mener les études géotechniques pour le projet d'assainissement de Nozerolles;

AUTORISE Monsieur le Maire a validé et signé les documents liés à la réalisation des études géotechniques.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ____ / ____ / 20____

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET

